

<p>COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 13 décembre 2021</p>	<h1>11</h1>	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
---	-------------	---

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle B 176 pour une superficie de 96 m², sise 16 Place des Diligences à Montsoreau.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle E 648 pour une superficie de 2 000 m², sise 6 Rue des Moulins à Montsoreau.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle B 1066 pour une superficie de 157 m², sise 12 Basse Rue / 10 Quai Philippes de Commines à Montsoreau.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle B 312 pour une superficie de 35 m², sise 7bis Rue de la Maladrerie à Montsoreau.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles B 37 E B 46 pour une superficie totale de 70 m², sise 5 Place des Diligences à Montsoreau.

Présentation du schéma de mutualisation élaboré par la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire

M. le Maire rappelle qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux, le Président de l'Agglomération peut établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'Agglo et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et ceux des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. Le rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres. Le Conseil municipal approuve à la majorité le rapport présenté.

Tarifs municipaux

Les tarifs sont reconduits à l'identique pour l'année 2022.

Contrat de maintenance logiciel cimetière SISTEC

M. le Maire rappelle que ce contrat permet l'utilisation, la maintenance et l'assistance du logiciel Améthyste servant à la gestion des cimetières de Montsoreau.

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement du contrat avec la SARL SISTEC à partir du 1^{er} janvier 2022.

Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, quant à l'autorisation de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues. Ainsi, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 205 662,58 €.

Départ de Sébastien DEFONTAINE, responsable des services techniques

Ce départ par voie de mutation interviendra le 21 janvier 2022. Une offre d'emploi est d'ores et déjà en ligne sur le site Emploi territorial.

Aménagement d'un échangeur sur l'autoroute A85 à Varennes-sur-Loire

Monsieur le Maire annonce à l'ensemble des conseillers avoir reçu une lettre de la Mairie de Varennes-sur-Loire quant au projet d'échangeur porté par la Région des Pays-de-Loire. Au vu des ressentis de chacun, en

évoquant les avantages et inconvénients d'un tel projet, les conseillers ont émis un avis : 5 voix pour et 5 voix contre.

Vœux du Maire et du conseil municipal

Le conseil municipal annonce qu'il serait plus sage d'annuler les vœux du Conseil municipal, prévus initialement le vendredi 07 janvier 2022 à 19 heures au Foyer socioculturel. Les consignes sanitaires gouvernementales seraient compliquées à respecter, à savoir le contrôle des pass sanitaires, le port du masque, la distanciation et l'organisation du verre de l'amitié. Une grande majorité des maires de la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire a également pris cette décision.